

L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont à exporter que des produits alimentaires. Quel avantage auraient-elles à conclure un traité avec un pays qui ne prendra pas au moins une partie de ces produits? Le Canada a été leur rival amical dans le marché anglais, lequel a déterminé le prix de notre beurre, de notre fromage, de notre blé, et en général de tous nos produits alimentaires. En ce moment mes honorables amis tirent parti du fait que le marché du beurre au Canada est plus fort que partout ailleurs, nos prix plus élevés que ceux mêmes des Etats-Unis. Mon honorable ami a oublié de noter ce fait qu'au Canada le beurre se vend plus cher qu'aux Etats-Unis où le droit protecteur est trois fois plus fort que le nôtre.

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce qu'établit le relevé de la semaine dernière du marché de New-York.

L'hon. M. STEWART: Voilà quinze jours la cote de Chicago et à New-York était inférieurs de 1c. au cours canadien.

M. McGIBBON: Hier la situation n'était plus la même.

L'hon. M. STEWART: Il peut y avoir des variations dans le prix. Mon honorable ami conviendra que les prix d'aujourd'hui accusent très peu de différence. Depuis deux ans, il ne cessait de réclamer à haute voix un marché protégé, comme celui des Etats-Unis, pour les produits alimentaires. De cela, plus un mot maintenant. Voilà pourquoi j'ai pris la parole cet après-midi. Ce n'est pas mon habitude d'abuser de l'indulgence de la Chambre. Mes honorables amis cherchent à tirer parti d'une situation qui n'est que momentanée. Je dis,—et mes amis peuvent consulter les statistiques pour voir si j'ai raison ou non,—que sept ans sur dix nous serons un pays exportateur de beurre et des autres produits alimentaires. Une condition indispensable de notre progrès est d'avoir des débouchés pour ces produits. Ce ne sera qu'après mainte génération encore que le Canada pourra consommer toute sa production.

Nos amis d'en face prétendent que nous n'avons pas protégé notre marché intérieur. Sans entrer dans les détails ni citer des chiffres, j'affirme catégoriquement que les cinq dernières années ont été témoins d'un essor sans précédent dans le domaine de l'industrie manufacturière. Nous n'en sommes pas redevables à des relèvements tarifaires; bien au contraire. D'autres honorables membres nous censurent de ne pas avoir abaissé nos tarifs davantage. Nous voilà donc dans une situation où notre consommation dépasse notre production seulement pour un produit, peut-

être deux,—car nous importons présentement le bacon, que nous avons toujours exporté auparavant—; et l'on vient nous dire que notre programme, responsable de cet essor formidable de notre commerce et de notre industrie, est erroné. La chose est absurde. Si l'opposition prenait demain la direction du pays et augmentait le droit contre le beurre américain ou australien, nos cultivateurs se trouveraient dans la même situation que leurs confrères américains en ce moment: les Etats-Unis, ce pays protectionniste à outrance, cherche par tous les moyens à prévenir le découragement des agriculteurs là-bas. Quand il y a excédent de produits, c'est le prix d'exportation qui a cours sur le marché domestique. C'est là un état de choses que nous ne pouvons changer. Je croirais peut-être à la protection si ce n'était de cette persistante circonstance.

M. McQUARRIE: Le cultivateur américain demande-t-il un dégrèvement des droits?

L'hon. M. STEWART: Par le temps qui court, c'est de l'argent qu'il demande. Il a essayé d'améliorer sa situation à la faveur de la politique fiscale, mais il a constaté son erreur. C'est pourquoi, il cherche maintenant ailleurs.

M. McQUARRIE: Il demande qu'on élève les droits.

L'hon. M. STEWART: Pas du tout; il a tenté cela. Pour tout pays forcé de faire de l'exportation, ce n'est pas une solution; et pas n'est besoin de longues démonstrations pour le démontrer à l'opposition. Tout le monde sait qu'on ne saurait venir en aide au cultivateur en frappant d'impôts les produits qu'il lui faut exporter et qui règlent le prix du marché de son propre pays. Quant à la motion de mon honorable ami, je songe à ne pas l'appuyer. Je ne prétends pas que cette entente commerciale est sans défauts; pas plus que je ne prétends qu'elle ne saurait être modifiée au profit réciproque des deux pays. Je me rends bien compte de ce que mon honorable ami a dit, qu'on était mécontent en Australie de ne pas retirer, jugeait-on, un profit raisonnable de cet accord, et qu'on songerait à le refaire. Quant à nous, soucieux du bien de notre pays, nous sommes tout disposés à faire de même. Je refuse donc mon suffrage et à la motion et à l'amendement.

L'hon. R. J. MANION (Fort-William): A cette heure tardive, je ne songe pas à retenir la députation plus que cinq à dix minutes. De mon siège j'ai écouté attentivement les observations du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) comme celles de ses collègues du cabinet; et à